



REF : IN20

DURÉE : 2 jours
(incluant l'examen)

NBR.MAX : 8 pers.

TARIF : nous contacter

formation@fr.tuv.com

Tel +33 (0)1 40 92 23 29

PUBLIC CONCERNÉ

Sociétés agréées ou souhaitant se faire agréer par le COFRAC pour le contrôle des stockages de produits dangereux. Direct. indust., QSE, ...

PRÉ-REQUIS

Connaissance de la législation et des normes en rapport avec cet arrêté.

Contrôle d'étanchéité suivant l'arrêté du 18 avril 2008 - Formation initiale

Objectifs de savoir

Acquérir la connaissance du contexte normatif et réglementaire

Savoir interpréter les exigences normatives et réglementaires indispensables dans le contexte du contrôle d'étanchéité

Objectifs de savoir faire

Mettre en application ces connaissances sur des cas pratiques (sur cuve de démonstration)

Méthodes pédagogiques

Alternance d'exposés théoriques, d'illustrations par des cas concrets et d'exercices - Pratique sur cuve de démonstration

Formateur

Ingénieur industriel sénior - Expertise sur les citernes, contrôles des dépôts et stations services

Contrôle des réservoirs, accessoires et récupérateurs de gaz

Participation à la rédaction du projet de législation française sur le contrôle des détecteurs de fuite

Sanction de la formation

Une attestation de fin de formation et certificat (si satisfaction des critères de certification)

Contenu de la formation**Programme :****1ère partie : La réglementation et les normes**

Arrêté du 18 avril 2008 et annexes

Arrêtés à prendre en compte dans les contrôles

Normes de références.

2ème partie : Étanchéité

Définitions

- Qu'est-ce qu'une fuite ?
- Débits de fuites
- Différentes applications
- Méthodes de contrôles pour les réservoirs et les canalisations

À un instant t : Contrôle acoustique

- Contrôle hydraulique
- Contrôle gaz traceur
- Visuel
- Contrôle de porosité

Permanent : Détecteurs de fuites

Classe 1 à 5.

Lois physiques utilisées.

Suite du programme sur la page 2.



Contrôle d'étanchéité suivant l'arrêté du 18 avril 2008 - Formation initiale

Objectifs de savoir

Cf. Page 1

Objectifs de savoir faire

Cf. Page 1.

Méthodes pédagogiques

Cf. Page 1.

Formateur

Cf. Page 1.

Sanction de la formation

Cf. Page 1.

Contenu de la formation (suite)

3ème partie : Technologie et équipement de contrôle

- Qu'est-ce que le contrôle acoustique
- Ultrasons
- Micro externe
- Débit de fuite
- Pression hydrostatique
- Valeur à appliquer
- Mesures à relever
- Type de rapport d'inspection

Comparaison des méthodes de contrôle acoustique

- SDT
- VSN de Rafibra
- Toda-15 de ITM
- Vacutect de Tanknology

Contrôles particuliers

- RIS et Dopa
- Stratification (norme, ...)

Observation des lieux

Conformité d'une installation

12 Fiches de vulgarisation.

4ème partie : Exercices pratiques

Modalités d'évaluation

- Épreuve écrite
- Épreuve pratique

Le plus de TÜV Rheinland

Pratique sur cuve de démonstration;

Examen théorique et pratique de validation des compétences;

Possibilité en inter et en intra de combiner les modules **IN20** et **IN21** pour une formation certifiante sur 4 jours.